



**COMPOSITION DES JURYS  
UFR Sciences Humaines  
Année universitaire 2016-2017**

**Le Président de l'Université de Bourgogne**

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;  
VU l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2011 relatif à la Licence ;  
VU l'arrêté modificatif du 17 octobre 2014 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;  
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;  
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 8 juillet 2016 ;

**ARRETE**

**Article 1 :**

Le jury de la **Licence Sciences Humaines et Sociales mention SOCIOLOGIE** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2016-2017 :

<b>Licence 1</b>	<b>Licence 2</b>	<b>Licence 3</b>
<b>Présidente : Maryse GAIMARD</b>	<b>Présidente : Jean-Christophe MARCEL</b>	<b>Président : Matthieu GATEAU</b>
<b>Membres :</b>	<b>Membres :</b>	<b>Membres :</b>
Virginie DEJOUX	Virginie DEJOUX	Virginie DEJOUX
Eric DOIDY	Maryse GAIMARD	Maryse GAIMARD
Matthieu GATEAU	Matthieu GATEAU	Jean-Christophe MARCEL
Lucile GIRARD	Lucile GIRARD	Georges UBBIALI
Jean-Christophe MARCEL	Marielle POUSSOU-PLESSE	
Marielle POUSSOU-PLESSE	Georges UBBIALI	
Georges UBBIALI		

**Article 2 :**

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences Humaines et sur le site internet de l'UFR Sciences Humaines.

Fait à DIJON, le vendredi 18 novembre 2016



Le Directeur de l'UFR Sciences Humaines

Philippe SALVADORI